

Chères adhérentes, chers adhérents,

À l'issue de cette période de confinement nous vous communiquons quelques informations.

Le mot du Président :

Le bureau de notre association s'est réuni en téléconférence en vue de préparer notre Assemblée Générale initialement prévue le 15 mai.

Les consignes gouvernementales qui limitent encore les rassemblements nous conduisent à reporter notre assemblée générale. La nouvelle date sera déterminée en septembre et nous vous en informerons dès qu'elle sera arrêtée.

Nos actions se sont poursuivies pour partie lors de la période de confinement. Il s'agit notamment du verger et du ruisseau d'alimentation des étangs d'Aiguenoire ; nous allons relancer nos projets et vous tiendrons informés de leur avancement.

Nous remercions chaleureusement d'ores et déjà celles et ceux qui nous ont fait parvenir leur soutien pour l'année 2020 et invitons les autres à participer à nos actions. Le montant de la cotisation annuelle (25 €) reste inchangé en 2020.

À tous merci pour votre concours.

Didier Leclercq



BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CARTUSIEN (A.V.P.C.)
 Déclarée à la Préfecture de l'Isère le 13 décembre 2016
 Et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2016 sous le numéro 700

CIVILITE <i>Rayez la mention inutile</i>	Monsieur	Madame	Mademoiselle
NOM			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
Adresse @mail			

Connaissance prise de l'objet de l'association, souscrit à l'A.V.P.C en qualité de :

MEMBRE ACTIF	
---------------------	--

Cotisation pour 2020	25 €
Don supplémentaire	€

Par chèque sur la banque :								
Espèces								
Virement bancaire de la banque :								
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203	

LES DONS FERONT L'OBJET DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT PREVU PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE REDUCTIONS FISCALES DANS LA LIMITE DE LA LOI DE FINANCE. POUR OBTENIR VOTRE RECU FISCAL, N'OUBLIEZ PAS DE RENDRE CE BULLETIN AVEC VOTRE ADRESSE.

MEMBRE BIENFAITEUR	
---------------------------	--

Et effectue ce jour un versement de	50 €	100 €	150 €	€
-------------------------------------	------	-------	-------	---

A titre de don de la manière suivante :

Par chèque sur la banque :								
Espèces								
Virement bancaire de la banque :								
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203	

Nb. Les membres bienfaiteurs peuvent assister aux assemblées générales mais ne sont ni électeurs ni éligibles.

Le souscripteur a été informé que son adhésion emporte le respect des statuts de l'association en date du 21 novembre 2016 et disponibles au siège de l'association, grange d'Aiguenoire, 1271 route de Berland, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

@mail de l'association : avpc@chartreuse.fr

Fait en deux exemplaires le

Le souscripteur	Le représentant de l'AVPC

